

● **Éditorial**

La jeunesse diplômée est disponible

« Arrêter de considérer l'activité syndicale avec les jeunes comme une simple priorité parmi d'autres, mais faire de la réponse aux besoins et attentes des jeunes un axe stratégique de l'activité ». Tel est le fil conducteur que poursuit l'UGICT-CGT en pleine cohérence avec les orientations du récent Congrès confédéral. 1 200 jeunes, 12 débats, 50 invités-intervenants... Nul doute que l'énorme succès rencontré par la création de « l'Espace Campus Emploi » qu'a animé l'UGICT lors de la Fête de l'Humanité comme les initiatives et tenues de stands lors des salons de l'emploi, ou encore l'initiative de rassemblement à la Sorbonne avec des organisations et associations de la jeunesse, nous mettent en phase avec les attentes et dynamiques qui se jouent chez les jeunes diplômés. La lecture des différents débats traitant de leurs préoccupations les plus sensibles illustre une lucidité et des potentialités d'intervention et de rassemblement qu'il nous appartient de cultiver. Leur place dans le mouvement social actuel est décisive à bien des égards tant pour notre syndicalisme que pour la société. Les luttes enclenchées après la tenue des modules de formation UGICT sur « Comment syndiquer les jeunes diplômés ? » comme les adhésions réalisées confirment le refus majoritaire d'être une génération sacrifiée. La jeunesse diplômée est aujourd'hui disponible pour développer avec la CGT un syndicalisme efficace. Voilà pourquoi l'ambition que s'est fixée l'UGICT d'une centaine de jeunes délégués à son congrès est un levier pour une mise à l'offensive généralisée de toutes les organisations UGICT.

Marie-José Kotlicki
Secrétaire générale de l'UGICT-CGT

Dossier « Campus pour l'emploi »

Douze débats :

- *Crise : Quel emploi pour les jeunes ?*
- *Sois stage et tais-toi ! Halte au travail gratuit*
- *LMD : quelle reconnaissance des diplômes ?*
- *Mobilisation de la jeunesse : du zapping à l'engagement*
- *Féminisme, école et travail. Pour la mixité des filières d'études et professionnelles*
- *De la formation à l'emploi*
- *Apprentissage et alternance : affichage et réalité*
- *Premier travail, quels droits ?*
- *Logement, comment faire ?*
- *Etudiants salariés : quels droits ?*
- *Violence : quelle réalité, quelles causes, quelles interventions ?*
- *Validation des années d'études, du chômage et de la précarité pour la retraite*

Une jeune génération bien décidée à agir

Le 11 et 12 septembre derniers, dans le cadre de la fête de l'Humanité, l'UGICT-CGT organisait son « Campus pour l'emploi ». Au cours de douze débats, plusieurs centaines de personnes, dont une majorité de jeunes, se sont succédées, pour écouter et s'entretenir avec plus de quarante intervenants : des représentants d'associations, de collectivités territoriales, de chercheurs, de partis politiques et des représentants de notre organisation. L'UGICT-CGT a fait de la question de l'emploi des jeunes et de la prise en compte globale de la jeunesse un axe stratégique de son action. Autant de générations naissantes qui portent aussi l'avenir du syndicalisme. Voici la teneur de ces deux jours d'échanges.

●
L'extension de la précarité devient structurelle, elle entraîne des répercussions psychologiques et transcende les clivages sociaux.

Chaque année 540 000 jeunes sortent du système scolaire dont 18% sans aucun diplôme. Si 65% d'entre eux obtiennent le Bac, ils ne sont plus que 40% à décrocher un diplôme de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, ces jeunes se retrouvent sur un marché du travail sinistré, frappé par la crise de la financiarisation. Nous pouvons sans exagérer, parler de génération sacrifiée. Quelle analyse faisons-nous de cette situation et de ses causes ? Quelles sont les mesures d'urgence à adopter ? Quelles sont les mesures d'avenir à construire ?

Clément Boudin. Avec ou sans diplômes, **les premiers emplois sont souvent instables et sans rapport avec la formation.** L'AFIJ, qui a pour objectif un accompagnement individuel dans l'insertion professionnelle, a été sollicitée par 300 000 jeunes. **Aujourd'hui, les employeurs ne connaissent ni la valeur des diplômes, ni les réformes récentes et les filières universitaires. Pourtant, avoir un diplôme devrait être une assurance contre le chômage.**
Pierrick Annooth. **L'extension de la précarité devient structurelle, elle entraîne des répercussions**

Crise : quel emploi pour les jeunes ?

- ⇒ Geneviève Douillot : secrétaire nationale de la JOC.
- ⇒ Pierrick Annooth : secrétaire général MJC.
- ⇒ Clément Boudin : de l'Association française pour l'insertion des jeunes (AFIJ).

psychologiques et transcende les clivages sociaux. Une concurrence voulue s'installe entre les générations. Il y a urgence à sécuriser l'accès à l'emploi. **C'est pourquoi, nous demandons une allocation d'accès au 1^{er} emploi, une allocation de retour à la formation, un plan national contre la précarité pour des emplois rémunérés.** Nous préconisons aussi la surveillance des crédits alloués à l'emploi.
Geneviève Douillot. **Un véritable bizutage social,** à base de contrats précaires, touche les jeunes des classes populaires qui ne peuvent pas effectuer de choix professionnels. Tout le monde ne bénéficie pas de réseaux sociaux, **tous les jeunes ne partent pas avec les mêmes chances.** Nous avons édité une Charte pour l'emploi des jeunes, pour l'accès aux formations et pour le déblocage de réels moyens dans la recherche d'emploi. **Nous demandons aussi la valorisation des filières**

professionnelles et d'apprentissage dans les collèges et les lycées et une aide à la mobilité. Nous exigeons l'interdiction des contrats précaires. Il faut aider les jeunes à construire un projet professionnel et pas seulement en fonction uniquement des emplois disponibles. Nos 11 propositions :
⇒ Donner plus de moyens à l'inspection du travail.
⇒ Faire connaître le droit du travail.
⇒ Développer l'implication et la représentation dans les entreprises.
⇒ Développer l'accompagnement à la recherche pour l'emploi.
⇒ Sécuriser les parcours professionnels.
⇒ Privilégier les emplois stables.
⇒ Faire vivre la charte de la diversité.
⇒ Améliorer l'orientation.
⇒ Se former aux droits du travail.
⇒ Sécuriser les emplois stables.
⇒ Améliorer l'apprentissage.

L'utilisation des stagiaires comme main d'œuvre qualifiée, quasi-gratuite, est un scandale. Le gouvernement vient de légaliser la plupart des stages hors cursus, sous le prétexte de les encadrer. Quelle bataille engager, pour obtenir une véritable réglementation nationale des stages et un réel statut ?

Emmanuel Zemmour. Le stage doit s'inscrire dans une formation et avoir une justification pédagogique. Malheureusement, l'État vient de libérer, fin Août, les stages hors cursus. Il faut reposer la question des gratifications qui, pour le moment, ne dépassent pas 30 % du Smic. **L'UNEF participe au comité de pilotage Stapro (suivi des stages et insertion professionnelle) qui contre l'avis des organisations a plaidé pour la libération des stages hors cursus.**

Ophélie Latil. Aujourd'hui, le stagiaire n'a pas de reconnaissance, il est devenu une véritable variable d'ajustement employée

L'application du dispositif LMD accentue la déréglementation de la reconnaissance des diplômes dans les conventions collectives et les statuts. Les doctorats ne sont toujours pas reconnus dans les conventions collectives, de plus le niveau L est utilisé pour torpiller la reconnaissance des formations à Bac + 2. Le système LMD aboutit à une déréglementation et à un renforcement de la sélection. Quelles interventions conjointes développer entre étudiants et salariés pour s'opposer à ces dérives ?

Azwaw Djebara. La réforme du LMD a eu lieu en 2003. Depuis elle régie la vie de 2 millions d'étudiants (Bac + 3 = licence, Bac + 5 = master, ensuite le doctorat). **Cette reconnaissance à l'échelle européenne débouche en France sur l'éclatement du système de diplômes.**

Camille Peugny. Le diplôme devient ambivalent. Il n'a jamais autant protégé du chômage, mais il engendre un processus de déclassement qui concernerait 1 jeune sur 4. Il perd de sa valeur car les employeurs ne reconnaissent ni les qualifications, ni les diplômes, encore moins les

« Sois stage et tais-toi ! »

Halte au travail gratuit

- ⇒ Ophélie Latil : Génération précaire.
- ⇒ Emmanuel Zemmour : élu Unef au CNSER.
- ⇒ Fabrice Hallais : UGICT-CGT.

contre les salariés. En France, on dénombrait 1,2 millions de stagiaires en 2007. Les chiffres pour 2009 sont indisponibles, les universités, elles mêmes, refusent de le donner.

Fabrice Hallais. Les stagiaires occupent la place de salariés en CDD et de CDI. La question est compliquée pour les syndicats. **Non seulement, l'entreprise ne les reconnaît pas, mais le code du travail ne les protège pas non plus.**

Ophélie Latil. On ne peut pas nous demander de nous brader en permanence. **Un trou dans le CV n'est pas un problème.** Plus grave, au fur et à mesure que les stages s'enchaînent, les jeunes se démobilisent. **L'emploi des stagiaires s'apparente souvent à du travail dissimulé.** Trop d'écoles

dispensent deux ou trois jours de cours, en début d'année, puis distribuent des conventions de stages. **Le Code du travail doit créer des gardes-fous et les inspecteurs du travail devraient vérifier les conditions de stage.** Il faut interdire les stages entre septembre et janvier et limiter à 10 % le nombre des stagiaires dans l'entreprise. Dans l'édition, la musique, la culture en général, les stagiaires représentent 80 % de l'effectif. **Des requalification en CDI sont prononcés par les prud'hommes,** au pénal. Un stage, au bout de 6 mois, pourrait évoluer vers l'apprentissage, avec une protection financière et sociale.

Fabrice Hallais. Il faut mobiliser dans les facs et les écoles d'ingénieurs. Nous avons besoin d'une démarche unitaire et de provoquer

un clash. **Étudier, c'est travailler,** donc les stages doivent être pris en compte dans le calcul de la retraite. **Emmanuel Zemmour.** Les entreprises n'ont pas intérêt à ce que les stagiaires s'organisent et les universités veulent continuer à déverser leurs stagiaires. **Le guide des droits des stagiaires, distribué par l'UNEF, a énormément de succès.** La formation universitaire devrait comprendre le droit du travail et nous devons construire des actions communes avec les salariés. **Il manque des outils pour ne plus être un travailleur jetable.**

Ophélie Latil. Les stagiaires ne vont pas spontanément vers les syndicats et les syndicats non plus n'ont pas le réflexe d'approcher les stagiaires. Cependant, le site Génération précaire explose, notamment pour des questions de harcèlement. Il faut montrer aux stagiaires qu'on les intègre en revendiquant, par exemple, le droit d'accès au Comité d'entreprise car : « **les stagiaires n'ont pas droit aux chocolats à Pâques** ».

LMD : quelle reconnaissance des diplômes ?

- ⇒ Azwaw Djebara : vice président de l'UNEF.
- ⇒ Sylviane Lejeune : UGICT-CGT.
- ⇒ Camille Peugny : sociologue.
- ⇒ Stéphane Tassel : Snesup-FSU.

doctorants. Il faut repenser la formation initiale.

Stéphane Tassel. Avec la question de la reconnaissance des diplômes, se pose la question de l'explosion des intitulés : près de 18000 dans la première phase de mise en place de la réforme et la deuxième phase, dite phase de restructuration, aboutit à une **stérilisation de l'offre universitaire.** La loi sur l'autonomie des universités (LRU) débouche sur la gestion de la

La garantie, c'est la Sécurité sociale professionnelle défendue par la CGT, un droit à la formation initiale différée.

Les solidarités collectives sont mises à mal et le niveau des salaires dépend uniquement des employeurs.

pénurie et l'encadrement de toute activité universitaire. **Camille Peugny.** La vraie reconnaissance des diplômes s'oppose au mouvement d'individualisation. Aujourd'hui, on casse les collectifs. Pour un même poste on trouve des gens en CDD, en CDI, des stagiaires. **Il faudrait réintroduire des garanties collectives.** L'âge moyen du 1^{er} CDI se situe

autour de 28 ans et 9 mois, alors que la progression d'un cadre arrive à terme à 40 ans. **Toute la carrière se joue en 10 ans. La garantie, c'est la Sécurité sociale professionnelle défendue par la CGT,** un droit à la formation initiale différée.

Stéphane Tassel. Avec la loi LRU, les universités peuvent recruter sur la base de contrat. Un décret supprime tout calendrier universitaire. S'il n'y a **plus d'éléments structurant entre les universités** comment voulez-vous penser la mobilité ? **Le contenu des enseignements est aussi dérégulé.** Les réformes creusent les inégalités. **Sylviane Lejeune.** Nous demandons la reconnaissance de toutes les qualifications de toutes les certifications, dans une grille de hiérarchie salariale qui va de 1 à 5. Il faut régler la question des contenus des enseignements. Nous sommes dans une société paradoxale, où la montée en puissance des qualifications tue les qualifications. Les solidarités collectives sont mises à mal et le niveau des salaires dépend uniquement des employeurs. **Les syndicats doivent impliquer les jeunes dans une démarche collective. Les études sont aussi un projet collectif.**

Le mouvement contre le CPE, en 2006, a montré la capacité de la jeunesse à porter la recherche d'individualité et le combat collectif. Son engagement s'appuyait aussi sur la quête de sens dans le travail, qui fut un des arguments forts du mouvement. Pourtant, les mobilisations ponctuelles ne se traduisent pas automatiquement en engagement collectif durable.

Quelles questions posent l'engagement zapping ? Quelles initiatives développer pour favoriser l'engagement durable, individuel et collectif, l'engagement citoyen dans la vie et dans le travail de toute une génération ?

Michel Vakaloulis. On suppose que l'engagement des jeunes ne prend pas des formes stabilisées. Cependant, **les jeunes restent attachés à des valeurs, notamment le travail bien fait, ainsi que l'utilité sociale.** On ne distingue pas forcément une montée de l'individualisme. S'ils éprouvent des difficultés à adhérer aux organisations, c'est à cause de la précarité du travail et ils se mobilisent sans avoir nécessairement une carte syndicale.

Marie-José Kotlicki. Nous pensons que **les capacités de mobilisation restent intactes** malgré la précarité et la dégradation des conditions d'études et de travail : luttes étudiantes et lycéennes, constitution des collectifs dans les

L'action pour l'égalité des genres suppose de ne pas faire l'impasse sur la persistance de filières de formations féminines. Elles se transforment ensuite, au sein des entreprises, en d'infranchissables parois ou plafond de verre. Comment s'attaquer aux causes de cette inégalité ? Quelles mesures concrètes envisager ? Sur quels leviers d'intervention peser ?

Caroline de Haas. (Oser le féminisme, association créée à partir de la mobilisation du planning familial). **Le patriarcat est une organisation sociale qui établit des normes et définit positivement le masculin et négativement le féminin et les grandes écoles reproduisent le sexisme et sa domination ambiants.**

Ghyslaine Richard. **Les inégalités salariales sont entretenues par les politiques publiques,**

Mobilisation de la jeunesse : du zapping à l'engagement

- ⇒ Michel Vakaloulis : sociologue.
- ⇒ Marie-José Kotlicki : secrétaire générale de l'UGICT-CGT.
- ⇒ Benoît Hamon : porte Parole du PS.

entreprises. La CGT bénéficie, auprès d'eux, du taux de sympathie le plus important : plus de 44%. Mais de la sympathie à l'adhésion il y a un monde. **Il faut faire tomber les tabous des jeunes face aux syndicats.**

Benoît Hamon. **Sarkozy a reculé deux fois devant les jeunes :** sur la réforme des lycées et le non-cumul de l'APL et de la demie part fiscale, redoutant la mobilisation de la jeunesse. Il a en mémoire la lutte contre le CPE. La jeunesse ressent un fort sentiment de déclassement qui peut faire basculer dans l'individualisme, s'il n'y a pas de projet politique et social. Le parti socialiste doit porter le projet et le cadre qui soient en mesure d'accueillir l'engagement des jeunes. **Sarkozy sait que les capacités de mobilisation sont intactes et capables de structurer un mouvement durable.**

Marie-José Kotlicki. Nous vivons une grande crise de la financiarisation. Quels sont les éléments nouveaux ? Dans cette course à la rentabilité, avec des taux de profit à deux chiffres, **on surexploite le travail qualifié au plus haut taux**

de productivité. La jeunesse s'installe dans la précarité et vit une paupérisation durable. Les jeunes générations sont les instruments d'un dumping social, contre l'ensemble du monde du travail, **qui vise à déstructurer les garanties collectives. Nous faisons de la jeunesse un axe stratégique de notre intervention.** Nous sommes dans la lutte sur les stages : **interdictions des stages hors cursus scolaire,** rémunération minimum à 50% du Smic, présence de tuteurs etc. **On demande aussi la validation des années d'études dans le calcul de la retraite.** La mobilité imposée des jeunes nuit au contact avec les syndicats, **mais le syndicalisme a besoin de la jeunesse pour nous transformer et être beaucoup plus efficace aujourd'hui.**

Michel Vakaloulis. Cette génération est sacrifiée, mais pas victime. Elle a la volonté de se faire reconnaître au sein de la société, de l'entreprise, des partis et des syndicats. **Les jeunes attendent du syndicalisme un contre-pouvoir.** La question qui se pose pour eux est celle de l'efficacité du syn-

dicat. Il existe des obstacles à la syndicalisation : de prendre pour «paquet cadeau» la ligne politique du syndicat. Ils ont peur de gâcher leur carrière. La question est comment peut-on mobiliser ? «*J'attends des syndicats, de la théorie*» dit un ingénieur manager, c'est-à-dire une vision globale, (macro économique). **Les syndicats peuvent devenir des experts du travail, doivent participer à la construction du management.** Ils sont attendus dans la construction des alternatives, sans dogmatisme et à partir de l'expérience concrète du travail.

Marie-José Kotlicki. **Le gouvernement veut soumettre la jeunesse en expérimentant la destruction des repères collectifs et les garanties collectives.**

Comment transformer le management ? Comment redonner du pouvoir aux salariés ? Comment redonner du sens au travail ? Quels droits nouveaux ? Aujourd'hui, public et privé sont logés à la même enseigne. Quand on parle de management dans la CGT, c'est à cela que l'on s'attaque. **On veut changer les rapports sociaux dans l'entreprise sur d'autres critères.** *Michel Vakaloulis.* **Les syndicats et partis politiques doivent réhabiliter le militantisme.** L'engagement n'est pas la négation de l'individualité, mais la quête du collectif. «*Le syndicalisme n'est ni la cour de récréation, ni la tanière du dragon*». ■

Féminisme, école et travail. Pour la mixité des filières d'études et professionnelles

- ⇒ Caroline de Haas : Osez le féminisme.
- ⇒ Henriette Zoughebi : vice-présidente de la région Ile-de-France, en charge des lycées et des politiques éducatives.
- ⇒ Livio Riboli-Sasco : Association Ouvrir les portes.
- ⇒ Ghyslaine Richard : Confédération CGT.
- ⇒ Françoise Vouillot : chercheuse au CNAM.

comme la loi sur les heures supplémentaires, alors que 92% des femmes continuent à effectuer seules les tâches ménagères. **Les femmes empruntent des filières moins bien payées et ont des carrières moins longues.** Le plafond de verre existe toujours et la différence de salaire reste de 17%.

Françoise Vouillot. **Le rapport à l'orientation est toujours sexué.** Il faut remettre en cause ce déter-

minisme. Les politiques publiques ne se sont jamais appropriées la question. L'action politique peut faire bouger les cadres de l'identité des genres.

Henriette Zoughebi. L'égalité est une nécessité politique d'ensemble. **Chacun doit se réaliser selon ses désirs.** Les lois sur l'égalité des genres dans la société existent, mais ne sont appliquées. **L'orientation dans les lycées n'offre**

qu'un choix très restreint. Avec 57% des effectifs, les filles ne s'inscrivent que dans 6% des filières. En Ile-de-France, tous les internats seront mixtes et de nouvelles places seront créées. Nous luttons pour l'égalité et contre la violence. Le rôle politique, à l'échelle régionale, est essentiel. *Livio Riboli.* Notre association rassemble des jeunes, des chercheurs et des lycéens. Quinze classes de prépas sont encore non mixtes. A Henri IV, nous avons obtenu 20 places pour les filles sur 135. **Les provideurs se cachent au mieux derrière la mauvaise foi, au pire derrière un discours rétrograde. Les Grandes écoles ont beaucoup de mal à changer la typologie de leurs entrants.** Pourtant la diversité est une richesse. Les associations trouvent un bon écho dans les Grandes écoles, **mais ce sont les lycées qui agissent.**

Caroline de Haas. **Il faut faire at-**

tention au différentialisme. La ségrégation est inhérente au capitalisme, c'est donc la société qu'il faut changer. L'objectif du combat féministe est de **gagner des droits pour les femmes**, mais aussi de changer la société.

Entre la fin des études et le début de la vie active, les jeunes passent par un sas d'une dizaine d'années de galère : stages non payés ou sous payés et emplois déclassés. Il faut rompre avec cette injustice sociale, lourde d'impacts sur la vie professionnelle et familiale, sur l'ensemble de la société. Les questions d'adéquation et de reconnaissance de la qualification sont au cœur d'un rapport nouveau à construire, entre la formation, entendue au sens « *initiale et continue* » et l'emploi. Quelles expériences, quelles propositions immédiates et d'avenir faire avancer ?

Nathalie Moncel. **Une étude de 2010 démontre que le chômage des jeunes de 25 ans est deux fois plus important chez les jeunes non qualifiés.** L'âge moyen de sortie du système éducatif s'établit à 21 ans et les jeunes diplômés res-

Le contexte dans lequel se développe la professionnalisation n'est pas neutre, pas plus que son contenu. L'apprentissage est un enjeu essentiel. Quel est l'état des lieux et quels sont leviers d'intervention promouvoir ?

Thierry Reygades. **L'apprentissage est une alternance avec un contrat de travail** et facilite l'accès à l'emploi car l'apprenti est mieux formé qu'un jeune sous statut scolaire. Le diplôme est pris en compte, mais il peut aussi y avoir rupture du contrat travail volontaire ou non (Taux de rupture 25 %). **On veut nous faire croire que les jeunes en difficultés scolaires vont nécessairement trouver des places en apprentissage.** Mais on nous dit aussi que c'est au niveau des master, des écoles d'ingénieurs et de commerce qu'il faut développer l'apprentissage. Les fonds ne sont pas infinis. **Veut-on développer l'apprentissage au**

Un travail sur les services publics est aussi nécessaire.

Ghyslaine Richard. Dans une loi à venir, du 31 décembre 2010, on pourra lire : les écarts de salaires ont disparu dans les entreprises. **On a l'impression que l'égalité est un acquis, mais les lois qui existent ne sont pas appliquées.**

Un travail sur les services publics est aussi nécessaire. Les femmes s'occupent des enfants. Il faut réfléchir à un grand service public d'accueil des enfants. **L'UGICT-CGT a publié une charte d'égalité dans les syndicats.** ■

De la formation à l'emploi

- ⇒ Christian Dapailly : Véolia.
- ⇒ Thierry Rygade : FSU.
- ⇒ Nathalie Moncel : CEREQ.
- ⇒ Marion Guénot : secrétaire UEC.

tent en CDD plus de 5 ans avant d'obtenir un CDI. **Les signaux de reconnaissance ont bougé.** Paradoxalement, les jeunes sont plus diplômés, mais sont en but à **déclassement à l'embauche.** La nature des emplois se transforme et les jeunes sont les vecteurs ou les victimes de cette transformation.

Marion Guénot. Nous faisons de la formation auprès des étudiants, mais pas en fonction des besoins du patronat. Il nous faut résoudre le problème de l'inégalité d'accès à cette formation. **La mise en concurrence voulue des étudiants entraîne une soumission**

aux besoins du privé et soumet le savoir à l'idéologie dominante dont le but n'est pas de répondre aux besoins sociaux.

Thierry Reygades. **Nous constatons une augmentation des qualifications, mais une non-reconnaissance des diplômés.** Il faut travailler cette question avec les syndicats. La qualification doit redevenir le moteur de l'emploi. La réforme du Bac, qui est une étape vers l'enseignement supérieur, n'est plus évoquée. **Le gouvernement met en place des dispositifs extérieurs au système éducatif pour accueillir ceux qui décrochent. Nous militons pour**

la construction d'un grand service de formation, tout au long de la vie, qui permettrait l'insertion professionnelle.

Christian Dapailly. Les grands groupes ont besoin de salariés formés d'autant que les métiers bougent. **Les formations entraînent la progression professionnelle. Nous avons développé six campus d'entreprises en partenariat avec les régions et l'Éducation nationale.** Ils dispensent un socle de connaissances de qualité, une habilité expérientielle et des connaissances en développement. Véolia s'engage à fond dans la professionnalisation.

Marion Guénot. Les employeurs embauchent sur le court terme, sans se soucier des besoins sociaux et la formation n'est pas là pour faire tomber les étudiants dans la bouche des entreprises. Le diplôme doit préparer à l'insertion professionnelle, mais rester avant tout une source d'émancipation. ■

Apprentissage et alternance : affichage et réalité

- ⇒ Christian Dapilly, Véolia.
- ⇒ Vincent Boivinnet : MJCF.
- ⇒ Thierry Reygades : FSU.
- ⇒ Emmanuel Maure : I Vice-président région Ile-de-France, en charge de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'alternance.

niveau des professions supérieures au détriment des CAP ? *Emmanuel Maurel.* L'apprentissage est une réponse, parmi d'autres. La formation est gratuite et garantit un salaire : 25 % du Smic la 1^{re} année, puis progressif jusqu'à 100 %. Universités et Grandes écoles s'y mettent, mais ces apprentissages n'ont rien à voir avec le CAP. **Il faut prendre garde à ne pas accompagner un effet d'aubaine pour les Universités et les Grandes écoles pour lesquels c'est l'occasion de faire financer les formations par les collectivités territoriales.**

Christian Dapilly. **L'alternance est une deuxième chance pour les gens dans l'impasse.** Nos formations débouchent sur un emploi durable et qualifié. Je milite aussi pour que la fonction de tuteur soit reconnue par les chambres consulaires. **L'alternance, c'est la meilleure garantie pour les jeunes d'utiliser ce qu'ils vont avoir reçu.** *Vincent Boivinnet.* **Plus de 25 % des apprentis estiment que leur formation est obsolète et 50 % ont le sentiment qu'ils sont exploités par l'entreprise.** Une grande partie des apprentis ne sont pas embauchés,

après obtention de leurs diplômes. Pour certaines entreprises, ils deviennent une variable d'ajustement.

Thierry Reygades. **Le Ministère de l'Éducation nationale n'assure pas de contrôle sur les CFA privés** aussi bien en ce qui concerne l'enseignement que l'apprentissage. Et encore moins dans les entreprises. Il n'y pas non plus d'évaluation des enseignants et le contrôle des élèves, en cours de formation, est effectué par ces mêmes enseignants.

Vincent Boivinnet. **La gratuité de l'enseignement est remise en cause en permanence.** Quant aux allocations régionales, elles sont insuffisantes et certains CFA pratiquent des frais d'inscription illégaux. Quand un apprenti fait 40 heures, payées 35, pour un pourcentage modeste du Smic, n'est-ce pas de l'exploitation ? La question de la sécurité est importante ainsi que celle des congés payés et de l'embauche par contrat. ■

La méconnaissance des droits est quasi totale au moment de l'embauche, de la signature d'un contrat de travail, comme lors des premiers pas dans l'entreprise, d'autant que de nouveaux statuts apparaissent (auto-entrepreneur, portage salarial, contrats de mission...) qui viennent brouiller les contours des métiers. Même s'il n'est pas toujours possible de les faire valoir, de nombreux droits constituent des repères essentiels pour se faire respecter. Encore faut-il les connaître... Quel contenu au contrat de travail, au bulletin de salaire ? Quels recours ?

Anne Braun. On n'étudie pas le droit du travail dans les programmes scolaires. On ne connaît pas ses droits et on se dit qu'on les utilisera quand on sera en CDI. **Pourtant, il existe des droits même avant le contrat de travail.** *Nathalie Boisson.* Quand on intègre une entreprise, quelque soit le contrat, on bénéficie du **droit**

Logements insalubres, non-conformes, clauses abusives, cautions prohibitives... le scandale du logement renvoie directement à la crise et à la logique financière dans l'immobilier. Entre la faiblesse et l'inadaptation des logements sociaux, la pénurie organisée et les loyers délirants du parc privé, les jeunes deviennent les cibles et les victimes des spéculateurs de toutes sortes. Quelles propositions et quelles interventions immédiates mettre en oeuvre pour une autre politique ?

Anne Le Loarer. Quelles sont nos revendications prioritaires ? Le droit à l'emploi, la lutte pour les salaires, contre la précarité. Mais la première préoccupation c'est le droit au logement. Il faudrait construire 400 000 logements sociaux. **Le désengagement de**

Seuls 7 % des étudiants peuvent avoir accès aux logements universitaires.

Premier travail, quels droits ?

- ⇒ Azwaw Djebara : vice président de l'UNEF.
- ⇒ Anne Braun : secteur juridique CGT.
- ⇒ Nathalie Boisson : consultante juridique du droit du travail

du travail et de la **convention collective** dans le domaine dans lequel intervient l'entreprise. Des deux dispositions, la plus avantageuse pour les salariés doit être appliquée. **Le contrat de travail se signe entre une personne qui n'a que sa force de travail et une personne qui a les moyens de production et qui a besoin de main-d'œuvre.** C'est une relation inégalitaire. **Les nouveaux statuts**

Le patronat crée des catégories pour essayer d'opposer les salariés et de les mettre en concurrence.

de portage salarial ou d'auto-entrepreneur visent à sortir les gens du droit du travail.

Anne Braun. Depuis le début du XX^e siècle, on a essayé d'intégrer tous les travailleurs dans le salariat. Aujourd'hui c'est le processus inverse. **Le patronat crée des catégories pour essayer d'opposer les salariés et de les mettre en concurrence.** Certains employeurs sont tentés de recourir à l'auto-entrepreneur, utilisé en tant que prestataire libéral qui ne dépendent que d'une seule entreprise et sont subordonnés. Leurs revenus sont limités à 32 000 euros et ils ne paient pas de cotisations sociales.

Azwaw Djebara. **Il faut faire en sorte que les diplômés soient des armes collectives pour sensibili-**

ser les étudiants au droit collectif. Il faut trouver des passerelles entre le syndicalisme étudiant et le syndicalisme salarié.

Anne Braun. **Des convergences, des revendications qui concernent tout le monde dont le nouveau statut du travail salarié sont à créer.** Dès les premiers emplois : un socle de droit attaché au salarié et non à l'entreprise. Les droits sont cumulés tout au long de la carrière. **Il faut évoquer la philosophie du rapport de travail,** un rapport antagoniste. C'est un droit et un devoir de lutter pour son amélioration. J'invite tout le monde à travailler sur le « **nouveau statut du travail salarié** ». *Nathalie Besson.* **Veut-on former des citoyens à l'esprit critique ou des masses destinées à obéir ?** La loi de 2008 sur la durée du travail nous donne un petit élément : « **Le forfait peut être instauré par voie d'accord de branche ou d'entreprise et à défaut par accord de branche étendu** ». L'accord de branche n'intervient que s'il n'y a pas d'accord d'entreprise. ■

Logement, comment faire ?

- ⇒ Margaux Leduc : Jeudi Noir.
- ⇒ Anne Le Loarer : URIF-CGT.
- ⇒ Rémi Castay : UEC.

l'État dans le logement social permanent et les communes qui veulent construire du logement social ont de grosses difficultés. Si l'Ile-de-France possède de grandes richesses, elle accueille aussi des ghettos. Près de 8 % des communes concentrent 60 % des logements sociaux. L'application de la loi SRU, qui prévoit la construction de 20 % des logements sociaux dans toutes les communes, répondrait à une partie des besoins en logements de la région. *Rémi Castay.* **La question du logement des jeunes est liée à l'ensemble de la crise du logement.** Seuls 7 % des étudiants peuvent avoir accès aux logements universitaires. **Dans certaines villes, les étudiants ne peuvent prétendre aux logements avant la licence.** Les résidences sont mal entretenues depuis 30 ans et les rénovations, quand elles sont réalisées, provoquent des augmentations de loyers. A Nice, les logements du Crous sont plus chers que ceux du privé. Le Crous joue le

L'application de la loi SRU qui prévoit la construction de 20 % des logements sociaux dans toutes les communes, répondrait à une partie des besoins en logements de la région.

rôle d'agence et n'a pas le statut de bailleur social. Il n'est pas maître des loyers. Une grève des loyers a eu lieu sur Lille, pendant 4 mois, l'année dernière. Le mouvement reprend à la rentrée, pour la rénovation et le réengagement de l'État.

Margaux Leduc. **Nous sommes les galériens du logement.** En France, on dispose d'un logement

étudiant pour quatre étudiants boursiers, à Paris : un logement pour onze étudiants boursiers. Les APL sont censées aider à payer le loyer, mais les propriétaires calculent le montant de leurs loyers en fonction des APL. **On demande l'encadrement des loyers pour les bénéficiaires des APL. Les clauses abusives se multiplient.** Selon Valérie Pecresse, la « *garantie risques locatifs* » doit être accompagnée... de garants. Et le gouvernement déclare la guerre aux mal logés, en donnant aux préfets le droit d'expulser sans décision de justice. Ensuite, on peut aller au tribunal administratif.

Anne Le Loarer. **Nous demandons le droit pour l'étudiant et quelque soient ses ressources à vivre dignement** et à poursuivre ses études dans des conditions de logement décentes. Les dépenses liées au logement ne doivent pas dépasser 20 % des revenus d'une famille (30 à 60 % dans les faits). *Margaux Leduc.* **En fait, chez les jeunes 48 % des revenus en moyenne sont consacrés au logement.** Il faut un plan massif immédiatement. **Appliquons la loi de réquisition,** réglémentons les loyers avec les APL, **créons des réseaux de quartier contre les expulsions.** ■

La précarité s'est installée dans le milieu étudiant avec une part, toujours grandissante, d'étudiants obligés de travailler pour financer leurs études. Des employeurs peu scrupuleux profitent ainsi d'une main d'œuvre peu habituée au monde du travail. La connaissance des droits, l'entraide doivent faire partie de l'activité syndicale étudiante ou salariée. Beaucoup de droits sont à faire respecter, d'autres à conquérir.

Geneviève Douillot. C'est une injustice de travailler pour financer ses études. Nous rencontrons les étudiants sur les jobs d'été. Plus de 41 % des jeunes travaillent l'été pour pouvoir vivre. Parmi eux, 14 % n'ont pas de contrats de travail, voire pas de jours de repos et ils ne disposent pas de lieux d'information. *Nordine Idir. C'est une contrainte sans lien avec la formation suivie par les classes moyennes ouvrières.* Beaucoup d'étudiants travaillent au black. C'est à nos organisations de faire connaître leurs droits.

La politique sécuritaire de la tolérance zéro, transforme les jeunes en population à risques et conduit à une impasse. Les dégâts qu'engendre le tout répressif démontrent, si besoin était, que les limites sont dépassées. Comment allier prévention et fermeté, aide aux victimes et sanctions appropriées ? Quelles mesures immédiates et de fond ?

Murielle Salmona. Les conséquences de la violence, le plus souvent subie, sont graves durables et chroniques. Quand elle est familiale, elle touche surtout les filles. **Il n'y pas de prise en charge**, pas de stratégie de suivi. Les victimes développent une mémoire traumatique émotionnelle qui va faire de leur vie un terrain miné, car la violence peut exploser à n'importe quel moment. **Les conduites d'évitement peuvent aboutir au retrait social et déboucher à nouveau sur la violence.** L'anesthésie de la mémoire émotionnelle amène vers **des conduites à risques** en augmentant le stress : risques accidents, MST, toxicomanie, alcoolisme, marginalisation. **Les violences**

Étudiants salariés : quels droits ?

- ⇒ Jean-Arnaud Much : élu UNEF
- ⇒ Geneviève Douillot : secrétaire nationale de la JOC
- ⇒ Nordine Idir : coordinateur national MJCF

C'est à nos organisations de faire connaître leurs droits.

Jean-Arnaud Much. La quasi totalité des étudiants (87 %) a recours à un boulot temporaire, à temps partiel ou permanent. Ils ne bénéficient pas des minima sociaux. C'est du temps en moins pour leurs études et donc un facteur d'échec (40 %). Le service public ne joue pas son rôle. Une allocation d'autonomie étudiante libérerait 800 000 emplois. Il faut travailler sur des dispositifs spécifiques.

Nordine Idir. Les étudiants salariés dépassent souvent le nombre d'années d'études moyen pour

obtenir leur diplôme ou changent d'orientation. Au niveau des Master avec 35 heures de cours par semaine, ils n'ont d'autre choix que de travailler la nuit ou le week-end. **Des postes leur sont réservés dans les universités, mais ils entrent en concurrence avec les personnels.**

*Jean-Arnaud Much. C'est pour pallier un système des bourses défaillant qu'on propose l'allocation d'autonomie universelle. Le montant des bourses est calculé sur les revenus des parents, mais il ne prend pas en compte le besoin d'autonomie, les situations de ruptures familiales. **Étudier, c'est un travail à temps plein. Les étudiants participent à la croissance de l'économie du pays.** Un système de protection sociale est le seul moyen de donner l'égalité face aux études. Sur 800 000 étudiants qui travaillent, 60 % d'entre eux*

échoue en licence et il ne reste que 4 % de fils d'ouvriers en doctorat. *Nordine Idir. Un étudiant est étudiant 12 mois par an* mais pas 9 comme l'établit le système boursier. **Il faut pérenniser les aides sur toute l'année.** La question des stages est un scandale absolu. Les étudiants qui ne connaissent pas leurs droits en début de carrière s'habituent à un certain fatalisme. **Il faut une logique de nouveaux droits partout où on peut.** *Geneviève Douillot. Les jeunes devraient recevoir, dès le lycée ou le collège, une formation sur le droit du travail.* Il faut aussi des maisons de saisonniers, une augmentation des moyens d'inspection du travail l'été. *Jean-Arnaud Munch. La question posée est : quelle est la place pour la jeunesse aujourd'hui ?* Une variable d'ajustement en passant par une sorte de bizutage social ? Non, **les jeunes d'aujourd'hui sont un investissement pour l'avenir.** L'OCDE et le BIT alertent les gouvernements européens sur la nécessité d'investir massivement ou la génération sera sacrifiée. ■

Violence : quelle réalité, quelles causes, quelles interventions ?

- ⇒ Henriette Zoughebi : vice-présidente de la Région Ile-de-France en charge des lycées et des politiques éducatives.
- ⇒ Sophie Binet : UGICT-CGT.
- ⇒ Murielle Salmona : victimologue.

commises sont en rapport avec les violences subies et provoquent une sorte de toxicomanie de la violence. Pour éviter le développement des violences, il faut briser le cercle de la dépendance à la violence. La mémoire traumatique se traite. Dans la majorité des cas, la victime ne va pas développer de violence.

Sophie Binet. Quelles mesures sont sorties des états généraux sur la violence en 2009 ? Ce sont des effets d'annonces pour clientélisme électoral. En ce qui concerne le lycée, la plupart du temps la violence est assimilée à l'insécurité, l'insulte ou l'insolence. Une analyse digne des traités de pédagogies du XIX^e siècle. Quelle analyse peut-on faire de l'évolution de la violence ? Le taux d'homicides n'a jamais été aussi bas

qu'aujourd'hui et on constate plutôt une violence dirigée contre les forces de l'ordre. **Les dispositions prises sont essentiellement des mesures policières : policiers référents dans les établissements, équipes mobiles de sécurité...** Il est question aussi d'incarcérer les parents, de supprimer les allocations familiales... **L'important est de réhabiliter la concertation avec les parents, les familles qu'il faut accompagner.** Les plus aptes à gérer la violence aux abords et à l'intérieur des établissements restent les éducateurs qui connaissent les jeunes. **Les violences à l'extérieur relèvent d'une logique territoriale.** Mais comment les équipes d'enseignants peuvent-elles travailler avec le milieu extérieur, les éducateurs des maisons de quartiers, alors qu'on propose

de sanctuariser les établissements ? **On ne s'empare pas de ces réflexions sur la violence à l'encontre des élèves** qui sont souvent de grands blessés scolaires dans nos quartiers. *Henriette Zoughebi. Le rapport de la violence subie et la violence commise est une idée neuve. En France, 1,9 million de personnes auraient été victimes d'inceste et 10 % des femmes sont victimes de violence. Tout cela a forcément une résonance sur le milieu scolaire. Pour rompre le cercle de la violence, il faut créer des lieux d'écoute dans les établissements. Le problème actuellement est que **l'on assiste à une destruction de la protection de l'enfance.** Il faut remettre cette question à l'ordre du jour. Dans les lycées, nous devons promouvoir la coopération entre les enseignants, les parents et les jeunes, **travailler à l'égalité entre filles et garçons** et former les personnels sur ces questions. **Nous avons besoin de personnels pas de vidéosurveillance.** Des personnes adultes responsables. Je refuse tout système de vidéo surveillance à l'intérieur des lycées. *Murielle Salmona. Traiter la violence par la violence est contre**

●

Il faut prendre en compte les années d'études, de formation, de première recherche d'emploi, de précarité, de congés d'éducation, d'accompagnement de chômage, d'inactivité subie...

productif. En revanche, prendre en charge les victimes est un signal fort, c'est montrer que les victimes ont de la valeur. C'est lutter **contre toutes les discriminations surtout pour les filles à l'intérieur des familles.**

Sophie Binet. Aujourd'hui, c'est

Les jeunes et singulièrement les jeunes diplômés, sont victimes d'une double peine. La non-reconnaissance des diplômes et des qualifications dans les responsabilités professionnelles, ainsi que l'inadéquation de leur salaire qui pénalise leur début de carrière. Face au miroir aux alouettes de la capitalisation, la défense et la rénovation de notre système solidaire par répartition passe par une validation et non une possibilité de rachat des années d'études.

Annabelle Janodet. La retraite n'est pas forcément une préoccupation de la jeunesse. La question n'est pas souvent posée. Cependant, la réforme a pour conséquences le gel d'un million d'emplois, résultat du recul de l'âge d'ouverture des droits, d'autant que l'âge moyen du premier emploi en CDI se situe à 27 ans. On devra travailler jusqu'à 67 ans, car les jeunes n'auront pas assez cotisé. Le montant des pensions risque de dégringoler avec les aléas professionnels. Le risque de ne pas obtenir une carrière complète sera fréquent. La nouvelle génération sera en régression par rapport à la précédente.

Sylvie Durand. Nous partageons ce constat. **Les jeunes sont la question de fond de cette réforme.** Il faut d'abord préserver la répartition qui permet le versement direct des pensions qui ne transitent pas par des flux financiers. **Il faut ensuite que la jeune génération ait le même niveau de droits que la précédente** et nous revendiquons même des droits améliorés. Depuis 1993, les réformes bafouent ce principe. Dans les années 80, le taux de remplacement pouvait atteindre 83 % du dernier salaire net. Mais le nombre de trimestres à cotiser a augmenté régulièrement entre 1993 et 2003. Si l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans est plus longue, les 2/3 sont consacrés au travail et 1/3 à la retraite. A l'ho-

une circonstance aggravante de s'attaquer à un jeune de moins de 16 ans, hors qui s'attaque à un jeune de moins de 16 ans si ce n'est un autre jeune ? Commettre une agression à proximité d'un établissement scolaire, mais où un jeune passe le plus clair de son

temps ? Commettre une agression dans les transports en commun, comment les jeunes se rendent-ils dans leurs établissements ? **Ces mesures ciblent les jeunes. On sort du droit commun pour des mesures d'exception.** ■

Validation des années d'études, du chômage et de la précarité pour la retraite

⇒ **Annabelle Janodet** : vice-présidente de l'Unef.
 ⇒ **Sylvie Durand** : Ugict-CGT.

rizon 2020, 166-167 trimestres seraient exigés, si on continuait à progresser sur ce rythme là. La Dress⁽¹⁾ constate que la génération née en 1974 a validé 9 trimestres de moins, avant 30 ans, que celle de 1954. A 30 ans, ils ont cotisé 30 trimestres. **A terme à 62 ans, il sera impossible de valider tous les trimestres. Il y a une rupture de solidarité.**

Annabelle Janodet. **Nous demandons le retrait de la réforme** et la prise en compte des années d'études et de qualifications, de formation professionnelle. **Nous proposons une cotisation de 1 euro symbolique par semestre pour l'ouverture des droits à la retraite des étudiants.** Les jeunes pensent que la retraite par répartition ne fonctionne plus. Ils pensent se tourner vers l'épargne.

Sylvie Durand. **Il faut une garantie de possibilité de départ à 60 ans,** que les jeunes aient des droits qui permettent la continuité du niveau de vie, soit 75 % net du dernier salaire et pas en dessous d'un Smic net. **Etudier, c'est travailler.** On ne peut construire une réforme basée sur les carrières longues. Les salariés ne sont pas responsables des licenciements boursiers et de la crise des subprimes de 2008. **On ne peut pas leur demander de payer deux fois, pendant qu'ils sont en activité et quand ils seront à la retraite.** Il faut prendre en compte les années d'études de formation, de première recherche d'emploi, de précarité, de congés d'éducation, d'accompagnement de chômage, d'inactivité subie... Il faut redéfinir le droit à la retraite dès 60 ans avec 75 % du revenu d'activité à la seule condition d'une car-

rière complète. Plus question de trimestres exigibles. **Il n'y a pas de fatalité démographique,** c'est une affaire de choix politique dit l'étude du COR de 2001. Le COR envisage toutes les possibilités. Pour financer un taux de remplacement de 78 %, il faut une augmentation de 15 % des cotisations sur salaire brut sur 40 ans à raison de 0,38 % chaque année de la part salariale dont 0,15 % pour le salarié. (60 par an sur 40 ans pour un salaire brut de 2 500 euros). **En épargne ou capitalisation, des calculs estiment à un mois de salaire par an pour espérer compenser -10 % de baisse des pensions.** Tous les systèmes de retraite par épargne d'avant 1945 ont fait faillite.

Annabelle Janodet. La réforme intervient à un moment où les jeunes voient l'ensemble de leurs droits revus à la baisse. C'est une entourloupe. Il faut poser la question : quelles seront les conséquences sur notre génération ? On va être obligé de travailler jusqu'à 67 ans. **Il faut une autre perspective que la précarité généralisée.**

Sylvie Durand. La réforme est un contresens. Nous allons vers la paupérisation de toute une tranche de la société : 22 millions de Français. On va freiner la croissance de l'économie et les niveaux élevés de chômage vont perdurer. **Notre proposition : possibilité d'ouvrir ses droits à retraite à 60 ans, quelque soit le nombre d'années de cotisation, avec prise en compte des années d'études, de formation et d'apprentissage. Pas de retraite en dessous du Smic.** ■

(1) Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques.